



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Rapport de la 19ème réunion du Comité permanent de la CMS

Bonn, 28-29 janvier 1999

Point 1 de l'ordre du jour

1. Le Dr. Tatwany (Arabie Saoudite) a assuré la présidence de la réunion en l'absence du Professeur Abdulaziz H. Abuzinada et a souhaité la bienvenue aux délégués. Il a fait remarquer le grand nombre de participants (dont la liste figure à l'Annexe I), notamment le nombre important d'observateurs des Parties à la CMS et également du PNUE/UNON.
2. Le Dr. von Websky, Chef de la division de conservation de la nature du Ministère allemand de l'Environnement, a remercié le Ministère fédéral des Affaires étrangères d'avoir mis à la disposition de la réunion la prestigieuse "Weltsaal" ainsi qu'un service d'interprétation simultanée. Il a à nouveau confirmé l'engagement du Ministère de l'Environnement d'apporter un soutien à la CMS lequel se poursuivrait après le déménagement de la majorité des Ministères, y compris le Ministère des Affaires Etrangères, à Berlin. Il a souligné que Bonn resterait un lieu attractif pour les réunions internationales et qu'un grand nombre des principaux partenaires du Ministère de l'Environnement resteraient à Bonn, y compris un certain nombre d'autres ministères et organismes, avec la création du Centre de coopération internationale et de plusieurs organismes des Nations Unies.
3. Le Dr. von Websky a souligné le grand volume de travail que représentait l'ordre du jour pour les deux jours à venir, notamment le point 7 de l'ordre du jour, la Stratégie de la CMS. La conservation des espèces migratrices a toujours été associée à la coopération internationale et il a toujours été important de gagner le cœur et l'esprit des gens ainsi que des décideurs politiques et des experts scientifiques. Il a toujours été nécessaire de s'appuyer sur l'image positive d'espèces telles que les cigognes blanches, qui vont de la Baltique au Soudan, pour obtenir la couverture de la télévision ou des médias. Tous les participants dans tous les Etats de l'aire de répartition avaient leur rôle à jouer dans cette tâche difficile mais gratifiante. Les objectifs de la CMS pourraient être atteints grâce à la coopération avec d'autres traités comme la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), et tous les efforts devraient être faits pour chercher à obtenir le soutien de Global Environment Facility (GEF) et de la Commission Européenne. Il faudrait profiter au maximum des occasions que fournira le 20ème anniversaire de la CMS et la 6ème session de la Conférence des Parties (COP6) pour promouvoir la Convention.
4. Mme Bennemann, du Ministère allemand des Affaires étrangères, a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du Dépositaire. La CMS a bien travaillé depuis sa signature le 23 juin 1979, avec un certain nombre d'Accords déjà en vigueur et d'autres en cours de mise au point. Elle compte actuellement 57 Parties, mais il est important d'inciter le plus de pays possible à participer à la CMS et à combler les vides car la totalité de l'aire de migration des espèces devait être protégée. COP6, qui se tiendrait en Afrique du Sud, serait un propulseur pour les efforts de recrutement sur le continent africain. Elle a promis que le Dépositaire continuerait à s'adresser aux Gouvernements des pays non-Parties à la CMS pour qu'ils accèdent à la Convention.
5. M. Müller-Helmbrecht, Secrétaire exécutif, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Ministère des Affaires étrangères d'avoir fourni le lieu de réunion et d'avoir

soutenu les efforts de recrutement. Il a rappelé que les débats les plus importants porteraient sur le plan stratégique de la Convention.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour, du calendrier et du règlement intérieur

6. M. Hykle, Secrétaire exécutif adjoint, a présenté l'ordre du jour (qui figure à l'Annexe II), le calendrier et le règlement intérieur, qui ont été adoptés par la réunion sans amendement. Il a présenté ensuite la liste des documents et remercié le délégué de l'Argentine d'avoir accepté à l'avance de travailler avec des documents en anglais, ce qui avait permis à la Convention d'éviter des coûts substantiels de traduction. Il a déclaré cependant que ceci était exceptionnel et que les documents continueraient à l'avenir d'être traduits en espagnol.

Point 3 de l'ordre du jour. Rapport du Secrétariat sur les activités entre les sessions

Recrutement de nouvelles Parties

7. Le Secrétaire exécutif a fait état du recrutement de nouvelles Parties à la Convention et a noté avec satisfaction qu'au 1er février 1999 la CMS compterait 57 Parties. La Mauritanie, la Roumanie, l'Ouzbékistan, le Paraguay et la Slovénie étaient devenues Parties à la Convention depuis la dernière réunion du Comité permanent. Le Président a souhaité la bienvenue aux nouvelles Parties et a exprimé le souhait qu'elles deviennent des membres actifs.

Situation des effectifs du Secrétariat

8. M. Müller-Helmbrecht a fait état d'un certain nombre de changements dans le personnel qui s'étaient produits depuis la dernière réunion du Comité permanent. Mme Bothena Bendahmane avait été nommée fonctionnaire d'administration chargée des finances et du personnel. M. Carles Carboneras avait été nommé fonctionnaire d'information. M. Robert Vagg avait été détaché par le Royaume-Uni en qualité de fonctionnaire chargé des projets spéciaux à la place de M. Eric Blencowe et M. Suhel Al-Janabi avait été détaché par la ville de Bonn en qualité de fonctionnaire allemand chargé de liaison. Avec ces nominations, pratiquement tous les postes inscrits au budget avaient été pourvus à l'exception d'un assistant chargé de l'information qui était en cours de recrutement. Maintenant, le Secrétariat présentait un meilleur équilibre régional et également homme/femme. Le Dr. Eugeniusz Nowak, anciennement conseiller scientifique détaché par l'Agence allemande pour la Conservation de la nature, avait pris sa retraite. Enfin, une tentative avait été faite de nommer un fonctionnaire débutant de grade professionnel pour l'Afrique afin d'assurer la liaison avec cette région, mais elle avait échoué.

Activités relatives aux espèces

Grue de Sibérie

9. Le Secrétaire exécutif adjoint a fait un rapport sur la troisième réunion des Etats de l'aire de répartition de la grue de Sibérie, espèce de l'Annexe I qui faisait l'objet d'un Mémoire d'Accord. La réunion avait eu lieu à Ramsar, République islamique d'Iran, et avait réuni de nombreux participants venus des dix Etats de l'aire de répartition (y compris la Chine pour la première fois) ainsi que d'autres organisations participantes. Un

nouveau Mémoire d'Accord avait été signé par sept délégations et le Plan de conservation revu et mis à jour pour les deux années à venir. Il était évident que le Plan de conservation était un outil très utile qui avait aidé à structurer les mesures envisagées. La réunion a été également saisie d'une proposition de projet qui devait être soumise pour financement par le GEF.

Tortues marines

10. M. Hykle a fait également état d'un certain nombre d'initiatives mondiales sur les tortues marines. Un projet pour cartographier les plages importantes de nidification des tortues dans l'océan Indien se poursuivait. Les désordres politiques en Afrique de l'Ouest avaient entraîné des retards dans les travaux de cette région. Deux autres projets attendaient la réception de propositions officielles. On espérait qu'une réunion aurait lieu en Afrique de l'Ouest en mai 1999 co-parrainée par le Gouvernement français. Le Secrétariat avait préparé un questionnaire sur l'état de conservation des tortues marines et M. Bangoura (Guinée), représentant pour l'Afrique du Comité permanent, avait joué un rôle important pour assurer un taux de réponses élevé de la part des Etats de l'aire de répartition. Les réponses avaient donné des résultats intéressants.

Cétacés

11. M. Canevari, fonctionnaire technique, a indiqué qu'il était toujours envisagé de tenir une réunion sur les cétacés au large de l'Afrique de l'Ouest lorsque les consultations avec M. Bangoura, le Conseil scientifique et d'autres experts seraient terminées.

Ongulés sahélo-sahariens

12. M. Müller-Helmbrecht a fait savoir qu'à la suite de la réunion de Djerba, Tunisie, le Secrétariat avait reçu un plan d'actions révisé sur les ongulés sahélo-sahariens et qu'il serait examiné et diffusé par le Secrétariat dès que possible.

Grande outarde

13. Un projet de Mémoire d'Accord sur la population de la grande outarde en Europe centrale avait été diffusé auprès des Etats de l'aire de répartition et des réponses étaient encore attendues de certains Gouvernements. Le Dr. Boere (Pays-Bas), représentant de l'Europe, a précisé qu'une équipe de BirdLife International avait trouvé une population de 5000 grandes outardes dans un ancien site militaire de l'Ukraine.

Point 4 de l'ordre du jour. Rapports de membres du Comité

Afrique

14. M. Bangoura (Guinée) a fait savoir qu'un certain nombre d'activités avaient été entreprises en Afrique pour encourager les pays à devenir membres de la CMS et de l'AEWA. Trente lettres avaient été adressées par le Ministre guinéen à des pays non-Parties. Un nombre similaire de lettres concernant les tortues marines avaient surtout été envoyées à des Etats de l'aire de répartition qui cherchaient à coopérer avec la CMS, pour les informer de la réunion prévue aux alentours de mai 1999.

Les Amériques et les Caraïbes

15. M. Goldfeder (Argentine), substitut du représentant régional, a annoncé que la région de l'Amérique Latine et des Caraïbes avait fait un rapport sur les récents progrès accomplis dans cette région, notamment en ce qui concernait la Résolution 5.4, et qu'il les divulguerait à la réunion (voir Annexe III). Une réunion régionale s'était tenue à Punta del Este, Uruguay, avec des représentants des pays suivants: Argentine, Chili, Panama, Paraguay et Uruguay (Parties à la CMS) ainsi que Bolivie, Equateur, Costa Rica et Brésil (non-Parties). La création d'un groupe de travail d'Amérique Latine avait eu des résultats très positifs et entraîné une augmentation des adhésions à la CMS dans la région. Le nombre de Parties était passé de trois à cinq et la Bolivie était sur le point d'adhérer à la CMS. Les réunions régionales avaient contribué à consolider la présence de la CMS dans la région et une autre réunion était envisagée pour l'an 2000 en Bolivie.
16. Un groupe de travail de spécialistes sur les flamants des Andes avait été créé en Argentine et était particulièrement actif pour entreprendre des recensements avec le soutien du Conseil scientifique de la CMS et de la Convention Ramsar. Deux nouvelles réunions étaient envisagées, une sur l'utilisation publique des zones humides andines d'altitude en avril 1999 en Bolivie, une autre sur l'impact des mines et des travaux publics importants dans des zones similaires en octobre 1999 au Chili. Une proposition pour le projet sur la conservation du cerf des Andes méridionales, approuvée en principe par le Conseil scientifique, avait été rédigée et serait révisée en détail. Le projet actuel sur l'oie à tête rousse avait terminé sa première phase; la proposition pour la seconde phase serait signée bientôt. Une importante zone de reproduction pour cette espèce avait récemment été découverte au Chili continental. L'intérêt local et les préoccupations concernant cet oiseau avaient augmenté en Argentine et au Chili grâce à des campagnes de sensibilisation parrainées par la CMS et aux recherches conduites dans la région. La réunion de Punta del Este avait estimé que le dauphin franciscana avait besoin d'une plus grande attention et un projet GEF avait été élaboré pour le cygne à cou noir. La conservation des albatros avait fait également l'objet d'un débat à la réunion qui avait eu lieu en Uruguay. D'excellentes informations avaient été obtenues grâce à un nombre inattendu d'observateurs qui étaient à bord des bateaux de pêche. Les albatros étaient confrontés à une menace sévère et à une médiocre perception du public. Une proposition pour réviser les Annexes de la CMS afin d'y inscrire d'autres espèces de mammifères, oiseaux et poissons d'eau douce était en cours d'examen pour être soumise à COP6. Une autre question examinée à Punta del Este était la reconnaissance de sites clés pour des espèces migratrices comme sites CMS. Le groupe de travail avait décidé de poursuivre cette idée car elle contribuerait à promouvoir la CMS dans la région.
17. L'engagement de la région en faveur de la conservation avait été très sérieux, ce qui augurait bien des perspectives de croissance de la CMS, comme le démontrait l'adhésion imminente de la Bolivie, le fait que le nouveau Ministre équatorien de l'Environnement était Président de l'UICN et l'active attention portée par le Brésil à cette question, avant COP6. Des progrès avaient été accomplis dans la mise au point d'un certain nombre de Mémoires d'Accords et d'Accords. Une proposition pour un projet GEF sur les oiseaux d'eau migrants comme indicateur de gestion saine avait été achevée.

Asie

18. Le Président, parlant au nom de la région asiatique, s'était félicité du fait qu'une version arabe du texte de la Convention serait diffusée prochainement, car un texte officiel en arabe aiderait aux efforts de recrutement. D'autres contacts officiels avaient été pris avec des pays de la région en ce qui concerne leur adhésion.

19. Une réunion avait eu lieu à Riyad sur l'outarde houbara, qui avait réuni des spécialistes scientifiques et juridiques pour préparer les grandes lignes d'un plan d'actions. Un projet était sur le point d'être diffusé parmi les membres du groupe de travail et serait soumis plus tard au Centre juridique de l'Environnement de l'UICN pour examen. Un atelier sur les tortues marines était envisagé en 1999 pour la région Golfe/mer Rouge sur la suggestion du Conseil scientifique. Le Conseil scientifique était également en faveur d'une réunion sur les ongulés d'Arabie.

Océanie

20. M. McNee (Australie), substitut du représentant de l'Océanie, a fait état des efforts accomplis dans la région Océanie pour le recrutement. Des entretiens au niveau ministériel entre l'Australie et la Nouvelle Zélande avaient indiqué nettement que ce pays pourrait adhérer bientôt à la CMS. Ceci était significatif car la Nouvelle Zélande était un état de l'aire de répartition d'un grand nombre d'espèces inscrites dans les Annexes et serait également en mesure d'apporter à la CMS sa vaste expérience sur les migrations. D'après l'Australie, les efforts régionaux devraient se concentrer sur le sud-est asiatique. Les Australiens maintenaient des contacts étroits avec la Papouasie-Nouvelle Guinée, mais malheureusement quelques autres candidats pour un recrutement éventuel dans la région s'étaient montrés plutôt froids.
21. L'Australie avait activement assuré la promotion de l'Accord proposé sur les albatros mais avait rencontré des difficultés qui pourraient être résolues grâce à l'intervention de la CMS. Le Chili avait offert d'accueillir la première réunion pour l'hémisphère Sud des Etats de l'aire de répartition (fin février ou mars). Les Philippines avaient envisagé de proposer un amendement aux Annexes concernant quatre espèces de cétacés et l'Australie s'était interrogée sur l'adjonction possible d'un certain nombre de petits cétacés. La mise au point d'une proposition de projet d'enquête dans les mers de Timor et d'Arafura entre l'Australie et l'Indonésie, approuvée par le Conseil scientifique, avait été entravée par les troubles politiques et économiques de l'Indonésie. L'Australie et les Philippines avaient participé activement aux travaux sur les tortues marines. Une approbation de principe pour une étude génétique avait été accordée mais la proposition de projet devait encore être achevée. La question des travaux sur l'itinéraire de l'Asie orientale, initiative régionale importante avec une forte participation australienne, pourrait être soulevée à COP6 pour déterminer les nouvelles étapes à franchir avant l'an 2000.

Europe

22. Le Dr. Boere (Pays-Bas) a indiqué que le nombre de membres en Europe augmentait lentement mais sûrement. La CMS avait bénéficié d'une large publicité et les Etats de l'Europe orientale s'y étaient associés en fonction de leurs ressources financières et de leur programme parlementaire. Bien que la Fédération de Russie ait envisagé de se retirer de quelques conventions, une réunion très positive avait eu lieu à Moscou au cours de laquelle un intérêt s'était manifesté pour l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (AEWA). Les groupes de chasseurs et divers ministères, notamment celui des Affaires étrangères, avaient été en faveur de cet Accord, mais la procédure d'adhésion serait lente car les 87 autorités régionales, dans leur ensemble, devaient être consultées.
23. Les Pays-Bas avaient assuré activement la promotion de l'AEWA et les sept ratifications exigées en Europe avaient été effectuées, plus trois en Afrique et plus deux autres avant l'échéance. L'été prochain, on devrait enregistrer les sept ratifications africaines nécessaires pour que l'Accord entre en vigueur au moment de la première Réunion des Parties (MOP1).

La Commission Européenne, le Royaume-Uni, la Suisse, la France et l'Allemagne participaient tous en espèces ou en nature à certains aspects de MOP1 et d'ateliers qui y étaient associés.

24. Les Pays-Bas avaient offert un soutien financier à une réunion envisagée pour l'aire de migration de l'Asie centrale au Kazakhstan. La réunion de la World Conference of Wetlands International qui avait eu lieu à Dakar comprenait un atelier sur l'aire de migration de l'Afrique-Eurasie et beaucoup d'acquis constructif avaient été l'œuvre de représentants africains.
25. La Bulgarie avait montré des signes encourageants d'adhésion à la CMS et des membres du ministère compétent de ce pays avaient exprimé l'espoir d'être en mesure de présenter des propositions à leur ministre en juillet 1999 pour l'adhésion de la Bulgarie à la CMS et aux Accords qui en dépendaient. Le processus en Ukraine pourrait être retardé par la résignation récente du Vice-Ministre de l'Environnement, le Dr. Movchan.
26. Les Pays-Bas avaient édité des cartes postales promotionnelles concernant l'AEWA et une série de timbres postes devait être lancée le 29 janvier.

Dépositaire

27. M. Adams (Allemagne) a fait un rapport sur les efforts des ministres allemands, avant et après le changement de gouvernement, pour encourager la participation à la CMS en qualité de membre. Mme Merkel avait eu un entretien avec l'Ambassadeur du Brésil concernant une possible adhésion lors d'une réunion sur le programme relatif à la tortue TAMAR et des documents à l'appui de ce projet avaient été adressés à des fonctionnaires. M. Klinkert avait eu un entretien avec le Ministre colombien de l'Environnement ainsi qu'avec le Ministre bulgare. M. von Websky avait reçu une délégation du Département de l'Environnement du Ministère japonais des Affaires étrangères mais n'avait encore constaté aucune réaction. D'autres activités de ce genre d'ambassades allemandes feraient l'objet d'un rapport à COP6.
28. Le Gouvernement allemand avait offert au Secrétariat de remplacer le Dr. Nowak, Conseiller scientifique, à la suite de sa mise à la retraite, et attendait une réponse.
29. Les travaux concernant une base de données générale pour les espèces migratrices (GROMS) avaient progressé et les premiers résultats étaient attendus sous peu. Le projet, qui avait été présenté au Conseil scientifique de la CMS, avait été mis au point par le Musée Koenig, à Bonn. Toute personne souhaitant être inscrite sur la liste d'adresses des parrains du projet devait se mettre en rapport avec M. Adams.
30. On s'efforçait de mettre au point une proposition pour ajouter quelques espèces d'esturgeon aux Annexes. Lorsque les procédures seraient achevées en Allemagne, les autorités devraient se mettre en rapport avec leurs homologues de l'Union Européenne (UE), d'autres Etats de l'aire de répartition et le Conseil scientifique (Dr. Perrin).
31. Il a été proposé de marquer le 20ème anniversaire de la signature de la Convention par une réception diplomatique le 23 juin 1999. Un film sur le thème de la migration était actuellement en préparation pour une émission sur la télévision allemande à l'occasion de la Journée mondiale de l'Environnement (5 juin 1999) et une version de ce programme en langue anglaise sera également préparée.

32. Les autorités allemandes n'avaient pas été en mesure de mener à bien les consultations internes sur le Mémorandum d'Accord proposé concernant la grande outarde dans les délais stipulés par le Secrétariat. La seule population isolée restant en Allemagne ne comptait que 65 individus disséminés sur deux états. Des questions s'étaient posées sur la viabilité de la population même avec le lâcher d'oiseaux élevés en captivité. La population avait été l'objet d'initiatives internationales par l'intermédiaire de l'Union Européenne. Il pourrait y avoir également des raisons juridiques qui empêcheraient la signature du Mémorandum d'Accord par l'Allemagne sans qu'elle l'ait d'abord ratifié.
33. L'instrument allemand de ratification de l'AEWA avait été déposé à La Haye le 9 décembre 1998.

Efforts de recrutement dans les pays prioritaires

34. La réunion a constaté des progrès dans le recrutement de pays ciblés inscrits à l'Annexe 5 du document CMS/StC.19/Inf.6 qui étaient considérés comme prioritaires pour une adhésion à la CMS. M. Müller-Helmbrecht a remercié M. Bangoura pour ses efforts de recrutement en Afrique et a exprimé sa déception concernant les nouvelles d'Ukraine. Le Secrétaire exécutif était sur le point de se rendre en mission en Afrique orientale où il essaierait de parler aux autorités compétentes du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie, deux pays importants pour l'itinéraire aérien de la vallée du Rift. Le cabinet kenyan aurait, dit-on, discuté et approuvé l'adhésion à la CMS. Le Dr. Boere s'était efforcé de promouvoir à nouveau la CMS auprès des autorités canadiennes et américaines à la réunion CAFF de Yellowknife, Canada, en avril où il représenterait également la Convention. M. Hykle a fait état de signes positifs de pays asiatiques. La Chine avait participé récemment à la réunion sur la grue de Sibérie et avait manifesté de l'intérêt pour la CMS. La République islamique d'Iran avait accueilli cette réunion mais avait déclaré clairement qu'elle n'acceptait pas les contraintes financières d'adhésion à la CMS, à moins qu'elle puisse faire une réserve concernant le paiement de contributions pendant un certain nombre d'années. Les contacts les plus récents avec le Japon avaient eu lieu il y a deux ans et des changements intervenus dans le ministère compétent signifiaient probablement qu'il faudrait recommencer. La situation était identique avec la Turquie qui avait cependant exprimé un intérêt dans ACCOBAMS. La coopération avec le Kazakhstan, conjointement avec Ramsar, sur l'itinéraire aérien d'Asie centrale laissait la porte entr'ouverte au progrès. Peu de progrès avaient été possibles avec la République de Corée, l'Indonésie et la Thaïlande. Le Dr Perrin (Conseil scientifique) avait fait une visite au Vietnam et avait communiqué les détails concernant ce contact au Secrétariat. M. Canevari avait rencontré le correspondant mexicain à la réunion de Wetlands International à Dakar et fait savoir que l'adhésion était discutée dans les ministères compétents. On savait que le Brésil envisageait son adhésion à diverses conventions relatives à la biodiversité.
35. M. van Klaveren, observateur de Monaco, a fait savoir que des mesures vigoureuses avaient été prises pour recruter des Parties à ACCOBAMS et que des progrès avaient été faits dans le cas du Maroc et de la Roumanie. Quelques-uns des autres pays signataires avaient également commencé le processus de ratification. Une attitude plus positive de la Commission européenne pourrait agir comme stimulant pour inciter à ratifier d'autres pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. L'existence dans ce domaine de plusieurs Accords et Protocoles sur des sujets étroitement liés décourageait les membres potentiels d'adhérer à ACCOBAMS.
36. La liste des pays pour lesquels des profils avaient été préparés et qui étaient considérés comme prioritaires pour un recrutement a été réaffirmée (Annexe IV). Sur la proposition

du Président, les membres du Comité permanent s'étaient engagés à continuer de poursuivre leurs activités pour le recrutement de nouvelles Parties.

Point 5 de l'ordre du jour. Questions institutionnelles

Point 5.1. de l'ordre du jour. Préparation de copies certifiées de la Convention

37. Mme Bennemann, représentant le Dépositaire, a distribué un document contenant un tableau précisant quand les versions de la Convention en sept langues différentes avaient été diffusées et approuvées (voir Annexe V). La version russe avait été diffusée auprès des ambassades et du Ministère fédéral de l'Environnement et elle serait également approuvée si aucune objection n'était soulevée dans le délai spécifié. La seule version des Annexes encore en examen était la version chinoise où les noms scientifiques devaient être introduits. Toutes les versions devraient être terminées de manière satisfaisante pour COP6 et le Ministère des Affaires étrangères était prêt à fournir une aide au cas où il y aurait d'autres amendements. Le Dr. Tatwany s'est montré satisfait de cette situation, notant que le dernier texte en arabe ne contenait qu'un petit nombre d'erreurs typographiques.
38. M. Müller-Helmbrecht a fait savoir à la réunion qu'il a été décidé par le Comité Permanent pendant une de ses réunions précédentes que dès que le Dépositaire en aurait terminé avec les versions de la Convention dans les différentes langues, le Secrétariat prendrait la responsabilité de mettre à jour les Annexes. Il a proposé que le Secrétariat et le Dépositaire mettent au point les procédures et s'assurent que toute la documentation essentielle avait bien été remise au Secrétariat pour lui permettre d'assumer cette tâche.
39. Se référant au tableau fourni par le Dépositaire, M. Hykle a demandé qu'elles étaient les versions des textes français et espagnol qui avaient été diffusées en mars 1995 et s'est demandé si ces textes étaient les originaux plutôt que les versions corrigées. Puis un débat a suivi sur la responsabilité de fournir des copies certifiées des textes actuels, des Parties potentielles demandant souvent ce genre de document. Mme Bennemann a répondu que le Dépositaire n'était en mesure de diffuser que des copies certifiées du texte original de 1979. Les textes contenant des amendements et des corrections ultérieurs n'étaient pas nécessairement certifiés. Il semblerait que les textes certifiés n'étaient pas à jour et que les textes actuels ne portaient aucune marque officielle d'authentification. Il a été souligné que ceci pourrait entraîner une confusion considérable pour toute Partie potentielle qui pourrait recevoir du Dépositaire les textes non corrigés de 1979. Le Dépositaire a insisté sur le fait qu'il avait rempli ses responsabilités pour ce qui était des versions dans les différentes langues et que ce n'était pas son rôle de certifier des textes amendés. Il a été décidé que le Dépositaire et le Secrétariat mettraient au point bilatéralement les procédures et les responsabilités appropriées avant de faire rapport au Comité permanent comme il convenait.

Point 5.2. de l'ordre du jour. Accord de siège de la CMS

40. Le Secrétariat a fait état de progrès accomplis sur le projet d'Accord de siège qui couvrait notamment le statut de visiteurs assistant aux réunions de la Convention, aux réunions précédentes du Comité et à la COP. Un projet de texte avait été élaboré conjointement avec les autorités allemandes et ce texte avait été soumis en mai 1998 au Bureau des affaires juridiques des Nations Unies (UN/OLA) à New York, qui avait soulevé quelques objections juridiques fondamentales sur la méthode adoptée. Il s'était avéré nécessaire de reprendre la question depuis le début. Le Secrétariat était en discussion avec les services juridiques du PNUE et des Nations Unies, mais il était difficile de déterminer quand les négociations

se termineraient.

41. M. Adams (Allemagne) a remercié le Secrétaire exécutif d'exposer la position actuelle mais a exprimé sa déception de constater que, malgré tous les efforts des autorités allemandes et du Secrétariat, la conclusion semblait si lointaine. Il a réassuré la réunion sur le fait que l'Accord de siège actuel était encore valide et que toutes les réunions de la CMS à Bonn continuaient d'être couvertes par les termes de l'Accord.
42. M. Müller-Helmbrecht a reconnu que M. Adams et ses collègues avaient bien travaillé dans un esprit de coopération en essayant de mener à bien cette tâche et il a souligné que les retards n'avaient été causés par aucune des personnes présentes. Il a reconnu que l'Accord de siège existant avait bien servi la Convention mais que le PNUE/CMS, en sa qualité d'organe des Nations Unies ayant la présence la plus longue à Bonn, ne recevait pas maintenant un traitement égal à celui accordé à d'autres organisations des Nations Unies. Ceci deviendrait particulièrement critique dans le cas d'un membre du personnel dont le permis de travail du conjoint expirerait en juillet.
43. M. van Dijck, représentant du Bureau des Nations Unies à Nairobi (UNON), ayant transmis les meilleurs vœux du Dr. Töpfer aux délégués, a déclaré qu'il espérait que les négociations sur le nouvel Accord de siège pourraient être conclues dans deux à trois mois. M. Adams a souligné que les autorités allemandes n'étaient pas en mesure d'accorder des exemptions en matière de règlement de permis de travail aux familles des membres du personnel jusqu'à ce que l'Accord de siège ait été signé et il a ajouté qu'en Allemagne les dispositions étaient aussi généreuses, sinon plus, que dans d'autres pays dans lesquels se trouvaient des organisations des Nations Unies.
44. M. Müller-Helmbrecht a attiré l'attention de la réunion sur une autre question qui s'était posée pendant la négociation de l'Accord de siège, à savoir la personnalité juridique et la compétence du Secrétariat et du Secrétaire exécutif. L'UN/OLA avait estimé que le Secrétariat n'avait aucune compétence juridique et qu'il était donc contestable que le Secrétariat puisse être à même de conclure des contrats, plaçant ainsi toutes les transactions de ces 14 dernières années sur un terrain juridique douteux. Nous nous sommes adressés à l'UNON pour savoir quel était le meilleur moyen d'aborder ce problème et, si nous recevions à temps une réponse, la réunion serait saisie d'un projet de résolution afin de conférer les pouvoirs appropriés au Secrétariat.
45. M. Adams s'est montré réticent à prendre une décision sur une question juridique sans avoir pris d'abord un avis approprié, mais son point de vue initial était que l'autorité juridique appartenait aux Nations Unies dont le PNUE était un programme dans lequel fonctionnait la CMS. M. Müller-Helmbrecht a déclaré que d'après l'UN/OLA la CMS était un organe de la convention lié au PNUE par contrat. Le Président a proposé que la discussion soit repoussée jusqu'au lendemain lorsque l'avis juridique aurait pu être reçu de Nairobi. En tout cas, une réponse complexe avait été reçue et il a été décidé que la question serait traitée par lettre.

Point 5.3. de l'ordre du jour. Création d'un Service des Accords

46. Le Secrétaire exécutif a rappelé à la réunion que COP4 et, plus spécifiquement, COP5 avaient résolu de fixer un objectif stratégique qui consistait à concentrer les secrétariats des Accords régionaux en un seul endroit. Comme point de départ, les secrétariats des Accords européens devaient être installés à Bonn pour former un Service intégré d'Accords au sein

de la Convention mère. ASCOBANS avait décidé d'adopter une approche à deux temps, déménagement au Centre des Nations Unies à Bonn tout en restant sous l'administration de l'Agence allemande pour la conservation de la nature, avant une intégration totale. De même, le Secrétariat pour les chauves-souris d'Europe (Eurobats) était également installé à Bonn, mais MOP2 d'Eurobats avait repoussé une décision sur l'intégration totale en attendant l'intégration d'autres secrétariats européens, la résolution de certaines questions financières et des éclaircissement sur les implications du rapport du Groupe d'étude des Nations Unies sur l'avenir des conventions relatives à la biodiversité. Le principe de la formation d'un Service des Accords sous les auspices du PNUE/CMS avait été accepté par toutes les parties intéressées et MOP3 d'Eurobats devait être tenue conjointement avec MOP3 d'ASCOBANS en juillet 2000 pour faciliter le suivi de la proposition. En tout cas, MOPI d'AEWA devrait prendre la première décision dans cet égard (conformément à l'article VI, paragraphe 7(b) de cet Accord).

47. M. Golfeder (Argentine) a appuyé l'idée de Services d'Accords régionaux et a déclaré que l'hémisphère Sud devrait avoir son propre service en raison du grand nombre d'Accords concernant cette partie du monde.
48. M. Adams a répondu à la question concernant le rapport du groupe d'étude et a expliqué que la possibilité de restructurer les Conventions relatives à la biodiversité était une cause de préoccupation pour Eurobats et ASCOBANS dont les comités consultatifs respectifs se réuniraient au printemps et débattaient de cette question. M. van Dijk (UNON) a expliqué que la question du Groupe d'étude des Nations Unies était en cours d'examen à l'Assemblée Générale et que, s'il y avait des partisans et des adversaires pour la restructuration des conventions, aucune décision n'avait été prise. Le Secrétaire exécutif a expliqué que l'unité pour les Accords basés en Europe pouvait avoir facilement un statut différencié au cas où le Secrétariat de la Convention devait être transféré.

Point 5.4. de l'ordre du jour. Questions administratives PNUE/UNON

49. Le Secrétaire exécutif a expliqué qu'il y avait trois questions importantes en ce moment dans le débat PNUE/UNON: élimination progressive du personnel détaché à titre gratuit, activités du Secrétariat pour la collecte de fonds et modèle d'en-têtes utilisées dans tous les documents officiels et la correspondance de la CMS, et qu'en outre la question de la nomenclature dans les bureaux des Nations Unies serait traitée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Personnel détaché à titre gratuit

50. La raison pour laquelle le Secrétariat n'avait pas encore répondu aux autorités allemandes pour le remplacement du Dr. Nowak, était que l'Assemblée Générale des Nations Unies avait passé une résolution restreignant l'utilisation et les termes concernant l'acceptation du personnel détaché à titre gratuit en raison du fait que, avec un origine aux pays industrialisés, cela causait des distorsions dans le recrutement de personnel pour les unités de maintien de la paix et des tribunaux. L'Assemblée Générale avait donc décidé de supprimer progressivement tout le personnel détaché à titre gratuit de type II du Secrétariat des Nations unies pour la fin de février 1999 et, malgré l'intervention du Dr. Töpfer, Directeur exécutif du PNUE, le Secrétaire général avait décidé que le PNUE devait appliquer la décision. Conformément à l'interprétation de cette décision selon le PNUE, le détachement de M. Vagg du Royaume-Uni au Secrétariat tombait sous cette décision comme le détachement d'un Conseiller scientifique du Gouvernement allemand.

51. Le Président a estimé que cette décision avait de sérieuses implications dans le fonctionnement du Secrétariat dont les travaux dépendaient dans une assez large mesure du personnel détaché. M. O'Sullivan, observateur du Royaume-Uni, ferait rapport à son Gouvernement et solliciterait des conseils. M. Adams (Allemagne) a regretté qu'une décision découlant du domaine d'opérations du maintien de la paix était appliquée à tous les services au détriment des travaux de la CMS dont toutes les régions du monde bénéficiaient. Il a également fait savoir que le service juridique du Ministère allemand des Affaires étrangères estimait que la résolution de l'Assemblée Générale s'appliquait uniquement aux activités financées par le budget central des Nations Unies et non à la CMS alimentée par son propre Fonds d'affectation spécial. La Conférence des Parties, organe de décision de la Convention, avait insisté d'une manière pressante auprès des Parties pour qu'elles mettent du personnel à la disposition du Secrétariat afin d'aider à son efficacité et il semblerait qu'il y ait là un conflit avec la résolution de l'Assemblée Générale.
52. M. van Dijk a souligné que l'ensemble du PNUE en subissait les conséquences, car 10% environ de son personnel appartenait à cette catégorie de personnel gratuit de type II et que l'organisation était confrontée à de grandes difficultés. Il a souligné le fait que la décision était le résultat de plus de cinq années d'examen de la question et qu'il était donc peu probable qu'elle soit aisément révoquée. Les représentants des pays qui souffriraient le plus de cette décision avaient également accepté la résolution de l'Assemblée Générale. On a demandé à M. Adams de faire connaître au Comité l'avis juridique du Ministère allemand des Affaires étrangères. M. Adams a ajouté qu'il avait parlé à la délégation allemande qui avait participé aux débats de l'Assemblée Générale et elle estimait que la décision ne s'appliquait qu'aux activités de maintien de la paix et aux cours pour crime de guerre. Il a été suggéré que le Comité fasse en sorte que le PNUE ne mette pas en application la résolution de l'Assemblée Générale ou conteste le lien institutionnel entre l'Assemblée Générale et un Secrétariat de Convention affilié à un programme des Nations Unies. M. McNee (Australie) a reconnu que cette décision avait de sérieuses implications pour le Secrétariat car le personnel détaché apportait d'importants avantages et qu'il serait difficile d'évaluer les dommages causés aux travaux du Secrétariat s'il devait se passer de ce personnel.
53. Le Président a invité d'une façon pressante tous les délégués à se mettre en rapport avec leurs représentants au Conseil d'administration du PNUE qui se réunissait la semaine suivante et dans toutes les instances compétentes des Nations Unies pour les presser de revoir cette décision dans la mesure où elle s'appliquait au PNUE. Il était préoccupé du fait qu'une décision de la COP était atteinte car cela mettait en cause tout le rôle de cet organe dans la Convention. Le Secrétaire exécutif était dans une position difficile car il avait essayé d'appliquer une résolution de la COP et était également obligé de suivre les instructions du PNUE.

Contributions volontaires

54. La Conférence des Parties avait autorisé le Secrétariat à rechercher des contributions volontaires pour des projets particuliers. Cependant, une récente instruction émanant du siège du PNUE exigeait que tous les appels pour des moyens financiers supplémentaires soient approuvés par le Directeur exécutif adjoint du PNUE. Un projet de lettre d'appel de fonds pour COP6 avait été soumis au PNUE et l'approbation avait été donnée par le Directeur exécutif adjoint sous réserve de l'incorporation de quelques amendements.

En-têtes de lettres

55. Afin de promouvoir une identité corporative dans l'ensemble du PNUE, tous les secrétariats de Conventions ont été priés d'adopter une approche unique pour maintenir une politique cohérente dont notamment l'utilisation d'une en-tête commune. Le Comité permanent n'a soulevé aucune objection particulière pourvu que le logo de la CMS y soit très clairement affiché. Il a été décidé que le Secrétariat en référerait au PNUE.

Autres questions administratives du PNUE/UNON

56. M. van Dijck a expliqué qu'en raison du rôle multiple du Dr. Töpfer au sein des Nations Unies, au PNUE et à l'UNON à Nairobi, des changements dans la nomenclature des organisations avaient été effectués rassemblant les diverses branches des organisations dont il était responsable.

Point 5.5. de l'ordre du jour. Incidences de la réforme des Nations Unies sur les Conventions ayant trait à l'environnement

57. Ce sujet a été examiné au titre du point de l'ordre du jour couvrant le Service des Accords (Paragraphes 46 à 48 ci-dessus).

Point 5.6. de l'ordre du jour. Collaboration avec d'autres Organisations (Wetlands International, UICN/CJE et WCMC).

World Conservation Monitoring Centre

58. Le Secrétaire exécutif adjoint a présenté le document CMS/StC.19/Doc.12 (Harmonisation du système de présentation des rapports au titre de la CMS et des Accords qui s'y rattachent), le document CMS/StC.19/Inf.9 (Etude de faisabilité pour une infrastructure harmonisée de gestion de l'information pour les traités relatifs à la biodiversité), le document CMS/StC.19/Inf.9.1 (Rapport résumé de la réunion des fonctionnaires de la Convention chargés de l'information et de la technologie) (Bonn, octobre 1998) et le document CMS/StC.19/Inf.9.2 (Projet de plan de gestion de l'information pour la CMS).
59. En ce qui concerne le document CMS/StC.19/Inf.9, M. Hykle a expliqué qu'un contrat avait été conclu avec le CMSC pour effectuer une étude de faisabilité afin d'harmoniser les ressources de l'information, de simplifier et d'aligner la présentation des rapports nationaux et de créer un réseau de leçons assimilées pour les cinq Conventions ayant trait à la biodiversité (Ramsar, CDB, Patrimoine mondial, CITES et CMS). L'élément CMS de cette étude a été financé par le Gouvernement belge. La CMS avait accueilli une réunion de fonctionnaires d'information venant des cinq conventions en octobre 1998 pour s'entretenir de l'harmonisation de leurs sources d'information et il avait été demandé au CMSC de mettre au point des propositions de projet pour faire avancer les travaux sur les rapports nationaux et le réseau des leçons assimilées.
60. M. van Klaveren (Monaco) a demandé si l'harmonisation des informations entre les Conventions ayant trait à la biodiversité aurait des conséquences pour divers conventions et accords régionaux. Le Secrétaire exécutif adjoint a expliqué qu'en fait le document CMS/StC.19/Inf.9 concernait seulement les cinq conventions mondiales mais qu'un exercice séparé était en cours au sein de la CMS et des Accords qui s'y rattachent, la première conséquence en étant le document CMS/StC.19/Inf.9.2. Cette approche avait pour but d'assurer que les apports de la CMS dans un plan plus large soient cohérents.

61. M. van Klaveren s'est montré inquiet en ce qui concerne la suggestion de mettre au point une approche conjointe pour l'inscription d'espèces dans les annexes des conventions qui pourrait ne pas être appropriée étant donné les différents critères des conventions. Une trop grande recherche de renseignements serait dangereuse et les critères d'inscription dans les annexes, déjà stricts, ne devaient pas être contestés sans raison. M. van Klaveren a fait des réserves sur le document CMS/StC.19/Inf.9.2 en attendant une consultation avec les Parties à ACCOBAMS lorsqu'il serait mis en vigueur et l'examen des incidences sur la mise en commun des données.
62. En présentant le projet de Plan de gestion de l'information de la CMS, M. Hykle a expliqué que le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature avait commencé à rédiger le Plan en décembre comme étant la contribution de la Convention à une plus large harmonisation de la stratégie. La normalisation proposée des rapports nationaux à MOP et à COP devrait épargner aux Parties du temps et des efforts. Le consultant avait déjà parlé au personnel du Secrétariat de la CMS et à celui des autres secrétariats d'Accord dont le siège était à Bonn et consulterait AEWA et ACCOBAMS à mesure que la rédaction progresserait en ayant tiré des renseignements sur ces deux Accords des textes et d'autres documents qui s'y rapportaient. Le projet actuel de Plan avait fait l'objet de copies pour tenir informés les membres du Comité permanent des progrès accomplis. La plupart des renseignements avaient été présentés sous la forme de tableaux et le document devait être lu conjointement avec le projet de Plan stratégique de la CMS. Un projet final serait présenté à COP6 en anglais, en espagnol et en français.
63. M. McNee (Australie) s'est félicité du projet de Plan de gestion de l'information qu'il avait consulté avec des collègues qui approuvaient dans l'ensemble ses conclusions, mais la nature des implications financières du rapport n'était pas claire. M. O'Sullivan (Royaume-Uni) a félicité le Secrétariat pour avoir contribué à effectuer l'étude mais a estimé que les incidences financières devraient être expliquées.
64. Les membres du Comité ont été instamment priés de faire connaître leurs commentaires par écrit sur le projet de plan dans un délai de six semaines à compter de la réunion en se concentrant sur les aspects mentionnés dans l'Annexe au document CMS/StC.19/Doc.12.

Wetlands International

65. M. Müller-Helmbrecht a présenté le document CMS/StC.19/Doc.11 faisant mention de l'offre de Wetlands International d'un siège permanent à son conseil auprès du Secrétaire exécutif de la CMS. La réunion a décidé que cette offre devait être acceptée et a autorisé le Secrétaire exécutif à répondre dans ce sens.

UICN/Centre juridique de l'environnement

66. Le Mémoire d'Accord par lequel l'UICN/CJE avait entrepris diverses tâches juridiques au nom de la CMS avait expiré et n'avait pas été renouvelé en raison de difficultés dans son interprétation. Des négociations trilatérales, avec notamment l'UNON, sur un nouvel accord avaient été entreprises. Les négociations avaient été rompues du fait de la démission du Directeur du CJE. On devrait attendre la nomination du successeur avant de pouvoir examiner la convenance de négocier un nouvel accord. La réunion a pris note de la situation.

Point 6 de l'ordre du jour. Examen de l'état des contributions au Fonds d'affectation spécial de la CMS, budget et ressources de la CMS

67. En présentant le document CMS/StC. 19/Doc.7 (Rev.), le Secrétaire exécutif adjoint a fait savoir à la réunion qu'outre les données contenues dans le rapport, l'Arabie Saoudite et l'Irlande ont confirmé leurs contributions et que les contributions de 1999 avaient déjà été reçues des pays suivants Monaco, Slovaquie, Danemark, Allemagne et Luxembourg. Ces premiers paiements pour 1999 étaient encourageants et très appréciés. La plupart des montants encore à verser étaient le fait d'un petit nombre de Parties.
68. M. Goldfeder (Argentine) a cru comprendre que la contribution de son pays avait été versée et a promis de suivre cette affaire. Il a cru comprendre que la contribution de l'Uruguay était retardée pour des raisons administratives internes et des problèmes de communication avec le Ministère des Affaires étrangères, mais que cela était sur le point d'être résolu. Le correspondant de l'Uruguay a été chargé de remédier promptement à cette situation. M.O'Sullivan (Royaume-Uni) a fait savoir que le Royaume-Uni paierait sa contribution de 1999 en avril au début de l'exercice financier britannique 1999-2000. Mme Herrenschildt (France) a déclaré que la France avait envoyé sa contribution pour 1998 et qu'elle avait été surprise de constater que celle-ci n'était pas arrivée. Elle a ajouté qu'elle suivrait cette question.
69. Le règlement intérieur adopté à COP5 et concernant les droits de vote des Parties dont les arriérés de contributions étaient de 3 à 4 ans a été rappelé à la réunion. Le Comité permanent se devait de faire savoir à la Conférence s'il y avait des circonstances exceptionnelles relatives aux pays qui ne payaient pas leurs contributions. M. Bangoura (Guinée) a déclaré que la question de la perte des droits de vote pour des engagements non payés pendant longtemps avait été longuement examinée pendant COP5. Les pays d'Afrique étaient entièrement contre de telles mesures. Il faudrait tenir compte de circonstances atténuantes, notamment pour les pays en développement, et il a demandé un peu de flexibilité. M. Adams (Allemagne) s'est rappelé clairement des débats qui avaient eu lieu à COP5 et croyait savoir qu'un groupe de travail avait été créé à cet effet. Il a demandé au Secrétariat de faire connaître les conclusions du groupe. Le Président a déclaré que ces conclusions avaient constitué le texte de la règle 14 établie par la Conférence qui était un peu moins stricte que le texte proposé précédemment. Le Président a souligné le fait que la Convention ne pouvait pas fonctionner convenablement si les fonds promis n'étaient pas payés, tout en reconnaissant que certaines Parties pouvaient avoir de bonnes raisons de ne pas le faire.
70. M. Bangoura (Guinée) a déclaré que tout serait fait pour s'assurer que les contributions africaines seraient payées avant COP6 mais qu'il y avait souvent des délais administratifs entre le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère des Finances et que le coût du traitement des paiements dépassait souvent le montant à payer. M. Botha (Afrique du Sud) a précisé que les arriérés accumulés de certains pays étaient peu élevés et que leurs ardoises devraient être effacées. M. van Klaveren (Monaco), appuyé par M. O'Sullivan (Royaume-Uni), a indiqué que l'élimination de ces dettes ne nuirait pas à la position financière de la CMS mais qu'il s'inquiétait davantage pour les pays africains qui se battaient pour payer leurs contributions. M. Kapiga, représentant du PNUE, a indiqué que COP5 avait établi ses règles comme stimulant pour améliorer le cash flow. La CMS pourrait envisager de faire une enquête sur les pratiques actuelles relatives aux autres Fonds d'affectation spéciaux administrés par le PNUE car dans certains cas il pouvait être plus économique d'exempter certains pays que de continuer à leur envoyer des notes pour de très petits montants. Cependant, il a estimé qu'il était raisonnable de demander une explication aux pays en ce

qui concerne leurs arriérés de contributions et d'agir selon les informations reçues. Le Président s'est inquiété du fait qu'éliminer les dettes pourrait être mal interprété et il ne souhaitait pas risquer d'encourager un des plus gros contribuables à retenir des fonds.

71. Il a été décidé qu'on devrait rappeler aux Parties ayant des arriérés que leurs contributions étaient dues en attirant leur attention sur les termes de la Règle 14 lorsque le prochain courrier concernant COP6 aurait été expédié par le Secrétariat.
72. La réunion a également examiné et approuvé la liste de pays pouvant bénéficier d'une aide pour assister aux réunions de la CMS (CMS/StC.19/Doc.7, Annexe V).

Etat du Fonds d'affectation spécial de la CMS

73. M. Kapiga (PNUE) a fait savoir que l'état du Fonds d'affectation spécial était sain, que la CMS bénéficiait d'économies d'échelle grâce à sa co-localisation avec d'autres organismes des Nations Unies à Bonn, qu'aucun problème n'était en vue pour l'année à venir même avec les fonds actuels et en tenant compte des dépenses supplémentaires de la COP.

Etat des dépenses

74. M. Hykle a présenté l'état des dépenses pour la période janvier-novembre 1998 (CMS/StC.19/Doc.7, annexe IV). Pratiquement pour tous les postes, les dépenses avaient été conformes au programme budgétaire, avec quelques exceptions de traitement pour un assistant de l'information (pas encore recruté) et de dépenses inférieures aux prévisions pour des projets et du matériel de bureau. Il a ajouté qu'il y avait eu également d'importantes économies dans les frais de communication car le Secrétariat avait bénéficié de taux de téléphone plus bas du fait de sa co-localisation avec d'autres organismes des Nations Unies. Les autres secrétariats d'Accords, déjà co-localisés avec la CMS, avaient également profité de ces économies d'échelle.
75. M. Hykle a indiqué également que le Secrétariat avait été soumis par le PNUE à son premier audit interne de routine en septembre/octobre 1997, que l'exercice avait été positif car le Secrétariat avait reçu un conseil précieux sur la bonne méthode à suivre concernant un certain nombre de questions dont la plupart avaient déjà été traitées et dont le suivi avait été assuré grâce à l'arrivée de Mme Bothena Bendahmane, fonctionnaire d'administration.

Contribution volontaire de l'Allemagne

76. Le Secrétaire exécutif adjoint a indiqué que, malheureusement, une erreur de présentation et de traitement dans le budget de 100 000 DM, contribution volontaire de l'Allemagne, n'avait été remarquée ni par le Secrétariat ni par aucune des Parties à la dernière COP. Ce montant, équivalant à 58 000 dollars, avait été involontairement absorbé par le budget principal ce qui avait eu pour effet de déséquilibrer plutôt que d'augmenter la somme de 600 000 dollars prélevée exceptionnellement du Fonds d'affectation spécial pour financer des projets de conservation et d'aboutir à une réduction du montant des contributions demandées à chacune des Parties contractantes. Si cette situation était favorable aux Parties pour ce qui était de leur niveau de contribution, en revanche cela signifiait que la contribution volontaire de l'Allemagne pour 1998 avait en fait servi à financer des projets de conservation qui auraient dû l'être sur les 600 000 dollars prélevés sur le Fonds d'affectation spécial, et pas nécessairement tous les objectifs identifiés à l'origine. Le même serait applicable à l'ensemble du période budgétaire.

77. M. Adams (Allemagne) a fait savoir qu'il avait examiné la situation avec le Secrétariat en septembre 1998 afin de trouver une solution. Il était indiqué clairement dans le préambule de la Résolution 5.6 que la contribution volontaire allemande devait être réservée à des mesures destinées à améliorer l'application de la Convention, y compris le fonctionnement du Secrétariat. Cependant, il avait été décidé que cette contribution serait absorbée dans le budget général pour les exercices 1998 et 1999. M. Goldfeder (Argentine) a demandé que tous les efforts soient faits pour trouver un moyen afin que la contribution volontaire de l'Allemagne soit affectée à ce qui avait été prévu à l'origine. M. Hykle a proposé que COP6 soit invitée à reconsidérer le budget adopté pour l'an 2000 tout en prenant des décisions concernant le budget pour la période suivante. M. Goldfeder a indiqué qu'il devrait consulter les autorités compétentes de sa région et il a promis de faire connaître leur opinion au Secrétariat. Il a été décidé que le Gouvernement allemand et le Secrétariat poursuivraient leurs consultations bilatérales et reviendraient devant le Comité permanent avec une solution acceptable.

Point 7 de l'ordre du jour. Examen et mise à jour de la Stratégie pour le futur développement de la Convention

78. M. Hykle a présenté le document CMS/StC.19/Doc.8 comprenant deux parties, un examen des activités entreprises en relation avec la Résolution 5.4 (Genève 1997) et un plan stratégique de cinq ans. Il avait été demandé aux Parties de fournir un bref rapport sur les mesures qu'elles avaient prises pour répondre aux conditions de la Résolution 5.4 (en plus de leur rapport national complet pour la COP) mais la plupart des réponses n'étaient pas encore parvenues. Il avait été également demandé à certaines Parties qui avaient pris la tête dans des tâches spécifiques (telles que l'Australie) de contribuer à élaborer le rapport avec plus de précision. M. McNee a estimé que le rapport était un examen utile des activités accomplies mais qu'un résumé exécutif serait précieux. Le Royaume-Uni s'est excusé d'avoir laissé passer la date limite pour sa contribution aux conditions de la Résolution 5.4 et a entrepris d'y répondre dès que possible. L'Arabie Saoudite a écrit à tous les autres pays d'Asie et enverrait des renseignements au Secrétariat dès que possible. M. Weissenberger, observateur de la Commission européenne, a déclaré que l'Union européenne ne serait pas en mesure de répondre à cette demande mais diffuserait un rapport pour la COP. Le Comité a décidé que toutes les contributions devaient être envoyées au Secrétariat pour la mi-mars.
79. La délégation allemande s'est félicitée du nouveau projet de document sur la stratégie car il était nettement fondé sur des événements antérieurs et du fait que de nouvelles idées y étaient incorporées. La Stratégie a été dans l'ensemble bien structurée mais les points supplémentaires rendaient le document quelque peu difficile à manier. Les implications financières n'étaient pas apparentes alors quelles étaient nécessaires pour une compréhension parfaite des conséquences. Ce point de vue a été soutenu par le Royaume-Uni et l'Australie. Le représentant de la Commission européenne a estimé qu'il était préférable d'identifier les ressources nécessaires pour chaque activité afin de s'assurer que la Stratégie restait réaliste et réalisable. Le Secrétariat a estimé qu'il était encore nécessaire d'établir des priorités et des coûts mais qu'il attendait les points de vue du Comité sur la méthode adoptée jusqu'à présent. La proposition du Secrétariat d'ouvrir le processus de consultation auquel prendraient part les correspondants, les Conseillers scientifiques ainsi que les OIG et les ONG intéressées a été approuvée par le Comité. Après réception des commentaires de tous les membres du Comité à la mi-mars, le Secrétariat réviserait le Plan stratégique et l'enverrait à cette entité. Un groupe de travail des Parties et organisations intéressées serait alors formé pour mettre la dernière main au document.

80. L'Allemagne et la Guinée se sont portées volontaires pour faire partie du groupe de travail et le Royaume-Uni s'est montré en faveur de cette initiative avant de prendre un engagement ferme. Les représentants de l'Océanie et de l'Amérique Latine ont entrepris de se mettre en rapport avec leurs membres régionaux.

Point 8. de l'ordre du jour. Dispositions prises pour la sixième session de la Conférence des Parties

Point 8.1. de l'ordre du jour. Mise à jour de la part du pays hôte

81. M. Botha (Afrique du Sud), représentant du pays hôte pour COP6, a fait savoir que les dispositions pour cette session suivaient leur cours de manière satisfaisante, que le lieu avait été arrêté et qu'il serait possible de loger la majorité des délégués, qu'un organisateur de la conférence était sur le point d'être nommé, que les délégués arrivant à l'aéroport du Cap seraient accueillis et transportés au lieu de réunion, 60 km à l'est du Cap dans la région vinicole. Il a ajouté que la conférence aurait lieu à la fin de l'été lorsque les baleines franches se trouveraient au large des côtes du sud de l'Afrique, que des dispositions étaient aussi sur le point d'être prises pour un colloque d'une journée sur les migrations et que les autorités sud-africaines étaient déterminées à faire de cette session une conférence mémorable et attendaient avec impatience le moment d'accueillir les délégués au Cap.
82. M. Adams a annoncé que l'Allemagne souhaiterait organiser une réception pour les chefs de délégations pendant la conférence et a demandé aux organisateurs d'essayer de faire figurer cet événement dans le programme. M. Lenten (Pays-Bas, AEWA) a rappelé que la session de la conférence se tiendrait conjointement avec MOP1 de l'AEWA. Il s'est montré confiant et a estimé que les ratifications demandées de pays africains seraient effectuées au cours de l'été et a ajouté que les préparatifs pour MOP1 progressaient de manière satisfaisante, que M. Hykle avait visité à nouveau le lieu de réunion au cours de l'été après sa première visite en janvier et que les installations avaient été modernisées et améliorées, que des inscriptions avaient déjà été reçues d'environ 30 gouvernements (une moitié de Parties, l'autre de non-Parties) et qu'un second courrier était en cours.
83. La publication Earth Negotiation Bulletin (ENB) avait montré de l'intérêt en ce qui concernait la couverture de la conférence où elle serait en mesure de fournir un service en diffusant largement des nouvelles de la réunion. M. van Klaveren a fait savoir qu'il avait trouvé qu'ENB avait été très utile et dynamique dans le passé. Il a ajouté que le Secrétariat recherchait le point de vue de la réunion afin de déterminer si le Global Biodiversity Forum, un rassemblement d'ONG, devait être encouragé à organiser une réunion coïncidant avec COP6, comme c'était sa pratique habituelle avec des conventions importantes. La réunion a estimé que ceci devait faire l'objet d'une investigation.
84. Les Parties et les ONG seraient également bienvenues d'organiser des réunions parallèles et d'utiliser la COP comme plate-forme de lancement pour d'autres initiatives sous réserve d'une planification préalable.
85. M. Botha a demandé s'il y avait un intérêt à organiser des tours pour les délégués qui souhaiteraient prolonger leur séjour en Afrique du Sud après la Conférence. Suite à l'avis favorable de nombreux participants, il a été décidé que l'Afrique du Sud s'efforcerait également de fournir ce service.

Point 8.2. de l'ordre du jour. Examen de l'ordre du jour provisoire de COP6

86. Le Secrétaire exécutif adjoint a présenté le document CMS/StC.19/Doc.10, qui avait été distribué en octobre 1998 avec l'invitation pour COP6, sous réserve de l'approbation du Comité permanent, laquelle était attendue. Une discussion a alors suivi au cours de laquelle le représentant de l'Allemagne a suggéré que l'examen de la question de la correction des textes de la Convention (point 16 de l'ordre du jour) soit considéré comme une partie du rapport du Dépositaire (point 9.d. de l'ordre du jour). Le Comité a estimé que tout débat substantif sur ce point pourrait avoir lieu au titre du point 9.d. de l'ordre du jour.
87. M. Hykle a présenté le document CMS/StC.19/Doc.10.1, décrivant les activités prévues à l'occasion de COP6, et a donné une indication du calendrier des activités et des besoins en matière de salles. Il a ajouté que le moment le plus favorable pour programmer le colloque semblait maintenant être le samedi 13 novembre 1999 car ceci serait préférable au dimanche pour des questions de voyage.
88. Il devrait y avoir suffisamment de salles pour permettre les réunions de coordination de l'UE et pour que se réunissent le Conseil scientifique et le Comité permanent. M. Goldfeder a demandé si un autre événement était prévu au même endroit lequel diminuerait la disponibilité de salles et il a également demandé si des prévisions avaient été faites pour des réunions régionales de coordination autres que celles de l'UE. Le Secrétariat a estimé qu'il serait difficile pour chaque région de se réunir simultanément dans différentes salles mais qu'une ou plusieurs salles pourraient être disponibles pour des réunions consécutives.

Point 8.3. de l'ordre du jour. Coût estimatif pour l'utilisation de l'arabe comme langue de travail à COP6

89. Le Secrétariat a reçu du Service des conférences du PNUE une estimation du coût de la fourniture d'interprètes (y compris voyage, logement et frais de subsistance) pour COP6 qui se montait à 41 000 dollars des E.U., somme qui n'était pas prévue dans le budget central.
90. M. van Klaveren (Monaco) a suggéré que, dans la mesure du possible, des services d'interprétation des langues des Nations Unies devraient être fournis et que le montant nécessaire devrait être envisagé en fonction des autres coûts de la réunion. Le Secrétariat a fait savoir que, en se basant sur ses calculs préliminaires, la somme de 41 000 dollars des E.U. représentait environ un quart du coût direct des services de fonctionnement de la conférence. M. Bangoura (Guinée) n'avait pas encore eu l'occasion de consulter d'autres pays africains sur l'opportunité de prévoir la langue arabe. Il a été suggéré, comme autre solution, que les délégations se fassent accompagner de leurs propres interprètes, les cabines d'interprétation étant fournies. Le Président a proposé de consulter des Parties arabophones au sujet de cette solution.

Point 8.4. de l'ordre du jour. Proposition de budget préliminaire pour la prochaine période triennale

91. M. Hykle a présenté le document CMS/StC.19/Doc.9. Il a déclaré qu'une proposition budgétaire détaillée dépendrait de l'élaboration d'une nouvelle Stratégie et devait encore être effectuée. A ce stade, le Secrétariat était intéressé d'obtenir des commentaires des

membres du Comité permanent sur la méthode générale. Ensuite, un budget détaillé serait diffusé dès que possible. Pour le moment, les points importants de la Stratégie avaient été reproduits et réordonnés dans le tableau pour démontrer plus clairement les quatre ou cinq différentes catégories d'activités et leur implications pour les travaux du Secrétariat.

92. M. O'Sullivan (Royaume-Uni) a suggéré de renommer le document CMS/StC.19/Doc.9 afin que les lecteurs ne puissent être trompés en croyant qu'il contenait un budget avec des chiffres réels. En réponse à une demande de l'observateur de la Commission européenne, le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré qu'il n'y avait encore aucune indication du montant de l'augmentation du pourcentage dans le budget du fait de la nouvelle stratégie.
93. M. Hykle a souligné également que la COP et le budget triennal n'étaient plus synchronisés et il a proposé que ceci soit résolu en préparant un budget pour seulement deux exercices (2001 et 2002), une des années dans laquelle COP7 aurait lieu. M. Kapiga (PNUE) a signalé que son organisation était habituée à traiter avec des cycles différents. C'était donc une question à traiter entièrement par la CMS. La réunion a approuvé la méthode proposée par le Secrétariat.

Point 9 de l'ordre du jour. Rapport du groupe de travail sur les préparatifs pour les célébrations du 20ème anniversaire de la CMS en 1999

94. M. Botha a indiqué qu'il n'y avait eu aucune liaison officielle de la part du groupe depuis la dernière réunion du Comité permanent, mais que certains pays avaient entrepris ou entreprendraient des activités spéciales, par exemple l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Afrique du Sud.
95. Le Président a exprimé l'espoir que les membres du groupe de travail utiliseraient l'occasion fournie par le Comité permanent pour assurer une coordination. Le Secrétariat a demandé si un thème avait été fixé pour le colloque et a demandé aux représentants d'étudier les moyens d'utiliser l'anniversaire pour faire connaître la CMS, ses réalisations et pour promouvoir la Convention ainsi que ses travaux dans les économies en développement et de transition. Il a ajouté qu'il était particulièrement important que l'AEWA soit lancé sur une base solide.
96. M. Weissenberger a souligné le fait que c'était aussi le 20ème anniversaire de la Directive CE sur les oiseaux et que cette occasion serait également marquée. Beaucoup d'oiseaux protégés au titre de la Directive étaient également inscrits dans les Annexes de la CMS.
97. Il a été demandé au groupe de travail de faire un rapport en retour au Comité permanent pour la fin avril 1999.

Point 10 de l'ordre du jour. Questions du Conseil scientifique se rapportant aux travaux du Comité permanent

98. Le Dr. Devillers, Président du Conseil scientifique, a présenté le document CMS/StC.19/Inf.7, rapport de la huitième réunion du Conseil scientifique de la CMS, et en a donné un bref résumé oral en remerciant le Secrétariat de son soutien. D'importants domaines de travail comprenaient allocation de fonds à des projets, grues de Sibérie,

antilopes arabes, et GEF. Il a ajouté que des experts sur cinq groupes taxonomiques clés avaient été nommés au Conseil.

99. Le Secrétariat a cherché l'apport du Président du Conseil scientifique dans la deuxième partie du document sur la Stratégie et a demandé que toute proposition pour ajouter des espèces aux Annexes soit référée au Conseil. Certaines propositions de projets avaient besoin d'une impulsion nouvelle pour s'assurer qu'elles avaient progressé avant COP6.
100. L'Australie et l'Allemagne ont réitéré leurs propositions pour des adjonctions aux Annexes. L'Australie avait été également en liaison avec le Dr. Perrin au sujet du requin baleine mais il n'y avait encore aucune indication émanant d'une Partie quelconque qui soutiendrait son inclusion dans les Annexes. L'observateur de la Commission européenne a souligné l'importance de recevoir la documentation aussitôt que possible pour permettre à la coordination interne de se mettre en route.

Point 11 de l'ordre du jour. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent

101. La prochaine réunion du Comité permanent aura lieu le mardi 9 novembre de 14 heures à 17 heures au Cap. L'ordre du jour comportera notamment dispositions pour COP6, intégration des Secrétariats d'Accords et Accord de siège.

Point 12 de l'ordre du jour. Questions diverses

102. N'ayant pas d'autre question à traiter, le Président a clôturé la réunion à 15 heures après que les délégués eurent exprimé leurs remerciements au gouvernement hôte, au Président et au Secrétariat pour le succès de cette réunion.

19ème Réunion du Comité permanent de la CMS
Bonn, 28-29 janvier 1999

LISTE DES PARTICIPANTS

Président:

Arabie Saoudite (Asie)

Dr. Hany Tatwany

Vice-Président:

Pays-Bas (Europe)

Dr. Gerard Boere (à temps partiel)

Membres:

Allemagne (Dépositaire)

M. Gerhard Adams

Mme. Gabriela Bennemann (à temps partiel)

Mme. Hannelore Mönch (à temps partiel)

M. Joachim Schmitz

Guinée (Afrique)

M. Abdel Kader Bangoura

Australie (Remplaçant, Océanie)

M. Andrew McNee

Afrique du Sud (Pays hôte, COP6)

Dr. Pieter Botha

Argentine (Remplaçant, Amériques et Caraïbes)

M. Sergio D. Goldfeder

Observateurs:

Communauté européenne

M. Jean Weissenberger

Finlande

M. Esko Jaakkola

France

Mme. Véronique Herrenschmidt

Israël

Mme. Avidar-Walzer Zipora

Monaco

M. Patrick van Klaveren

Royaume-Uni

M. Mark O'Sullivan

Président, Conseil scientifique

Dr. Pierre Devillers (à temps partiel)

UNON - Nairobi

M. Rudy van Dijck

PNUE - Nairobi

M. Theodor Kapiga

AEWA Secrétariat intérimaire

M. Bert Lenten

Secrétariat PNUE/CMS:

Secrétaire exécutif

M. Arnulf Müller-Helmbrecht

Secrétaire exécutif adjoint

M. Douglas Hykle

Fonctionnaire technique

M. Pablo Canevari

Fonctionnaire de projets spéciaux

M. Robert Vagg

Fonctionnaire de l'information

M. Carles Carboneras

Fonctionnaire de l'administration

Mme. Bothena Bendahmane

19ème Réunion du Comité permanent de la CMS
Bonn, 28-29 janvier 1999

ORDRE DU JOUR

1. Remarques liminaires
2. Adoption de l'ordre du jour, calendrier des travaux et règlement intérieur
3. Rapport du Secrétariat sur les activités entre les sessions
4. Rapports des membres du Comité
5. Questions institutionnelles
 - 5.1 Préparation d'exemplaires certifiés du texte de la Convention
 - 5.2 Accord de siège de la CMS
 - 5.3 Développement sur l'établissement d'une Unité des Accords
 - 5.4 Questions administratives du PNUE/UNON
 - 5.5 Conséquences de la réforme des Nations Unies sur les conventions environnementales
 - 5.6 Collaboration avec des autres organisations (Wetlands International, UICN/ELC, WCMC)
 - 5.7 Autres questions institutionnelles
6. Examen de la situation actuelle des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CMS, budget et ressources de la CMS
 - 6.1 Utilisation de la contribution volontaire supplémentaire de l'Allemagne : 100 000 DM
7. Revision et mise à jour de la *Strategie sur le futur développement de la Convention*
8. Arrangements pour la 6ème réunion de la Conférence des Parties (COP6)
 - 8.1 Mise à jour du Pays hôte
 - 8.2 Revision de l'ordre du jour provisoire pour la COP6
 - 8.3 Coût estimatif pour l'utilisation de l'arabe comme langue de travail à COP6
 - 8.4 Proposition de budget préliminaire pour le prochain triennium
9. Rapport du Groupe de travail sur les préparatifs pour la célébration du 20ème anniversaire de la CMS en 1999
10. Questions du Conseil scientifique relatives aux travaux du Comité permanent
11. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent
12. Questions diverses

**Liste des Etats Non-Parties pour lesquels des profils ont été préparés
par le WCMC, représentant un niveau de recrutement prioritaire
pour le Comité permanent et le Secrétariat**

Etat	Membres régionaux du Comité permanent qui se chargent de l'initiative
Algérie	Afrique
Brésil	Amériques et Caraïbes
Bulgarie	Europe
Chine	Asie
Corée, République de	Asie
Indonésie	Océanie, Asie
Iran (République islamique d')	Asie
Japon	Asie
Kazakhstan	Asie, Europe
Kenya	Afrique
Mexique	Amériques et Caraïbes
Malaisie	Océanie, Asie
Nouvelle-Zélande	Océanie
Fédération de Russie	Europe
Thaïlande	Océanie
Turquie	Europe, Asie
Viet Nam	Océanie
Canada*	Amériques et Caraïbes
Etats-Unis d'Amérique*	Amériques et Caraïbes

* Egalement priorité de recrutement. Cependant pas de profils préparés en vue de l'existence d'informations provenant d'autres sources.

19ème Réunion du Comité permanent, 28- 29.01.99

**Langue des versions du texte de la Convention
et des Annexes I and II**

Allemand	copie certifiée circulée et approuvée 10.6.1196
Anglais	copie certifiée circulée et approuvée 23.8.1995
Français	copie certifiée circulée et approuvée 14.3.1995
Espagnol	copie certifiée circulée et approuvée 14.3.1995
Arabe	copie certifiée circulée et approuvée 12.10.1998
Rus	copie certifiée circulée 08.1.1999
Chinois	texte de la convention circulé et approuvé 25.3.1997
Chinois	Annexes circulés, pas approuvés encore, version modifiée des Annexes sera circulée bientôt